

Microfinance et/ou Finance Solidaire

BIM n° 68 – 02 mai 2000
Geneviève NGUYEN

Je voudrais profiter de ce bulletin d'info pour vous présenter les réflexions sur les liens entre « finance solidaire » en Europe et « microfinance » dans les pays en voie de développement, menées dans la cadre du module de formation « Développement des Systèmes Financiers Ruraux », organisé par le CNEARC à Montpellier (France).

Ce module, qui s'est déroulé du 3 au 28 avril 2000, a rassemblé cette année une trentaine de participants, dont une majorité de praticiens impliqués dans la microfinance des pays d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique Centrale, et d'Europe de l'Est. Une réflexion collective sur les enjeux de la microfinance dans les pays en voie de développement a été menée à partir d'une analyse comparative entre l'approche de la microfinance, davantage familière aux participants du module, et celle de la finance solidaire, décrite au travers de l'expérience de l'AIRDIE (Association Interdépartementale et Régionale pour le Développement de l'Insertion par l'Economique) dans la région du Languedoc-Roussillon (au sud de la France), et d'un exposé de Jean-Paul Vigier (président du comité du label FINANSOL) sur l'histoire de la finance solidaire et ses enjeux actuels. Cette analyse comparative a été fort intéressante à plusieurs niveaux :

- > elle a contribué à un dialogue nord-sud, qui est malheureusement trop rare, entre des gens qui partagent pourtant des préoccupations communes ;
- > elle a amené chacun des participants à s'interroger sur le pourquoi et les limites de la microfinance comme outil d'aide aux populations pauvres exclues des marchés financiers et économique : Pourquoi promouvoir un outil comme la microfinance ? Est-ce un outil pour lutter contre la pauvreté ? Est-il suffisant ? Y a-t-il un risque d'enfermer les « pauvres » dans un ghetto, celui du micro-crédit de survie ? Comment l'améliorer ? Quels outils financiers, autres que le micro-crédit et les petits produits d'épargne ?

Rappel de l'histoire des deux approches

Quel que soit le continent et le pays, le crédit comme l'épargne sont des outils financiers anciens. Seule la forme des transactions financières a évolué avec les innovations techniques.

Dans les pays en voie de développement, la microfinance a émergé dans les années 1970-80, comme une solution face à la faillite des systèmes classiques de financement du développement (banques étatiques de développement, crédits subventionnés ciblés...). Ses objectifs sont divers mais généralement articulés autour de deux thèmes : lutter contre la pauvreté ou donner aux populations exclues du système bancaire classique les moyens de leur propre développe-

ment économique. La microfinance s'est développée autour essentiellement du « micro-crédit » et d'une collecte de petites épargnes à court terme généralement (dépôt à vue, dépôt à terme), et depuis peu la micro-assurance.

La finance solidaire s'est développée, quant à elle, en Europe dans les années 1980-90, dans un contexte où l'on assiste à l'émergence, d'un côté, d'une nouvelle pauvreté liée au ralentissement de la croissance économique, et de l'autre, d'une société civile, en réaction aux dérives de la société de consommation et de la mondialisation. Comme pour la microfinance, il est difficile de donner une définition unique à la finance solidaire. On peut néanmoins caractériser l'approche par sa dimension « solidaire ». Selon Jean-Paul Vigier, nous pouvons distinguer trois types de solidarité, celle qui repose sur les liens de parenté et de connaissance, celle qui lie les uns et les autres autour d'un objectif collectif vital (s'entraider pour survivre), et celle qui fait appel à l'altruisme et au volontariat. C'est ce dernier type de solidarité qui entre en jeu dans la finance solidaire.

La finance solidaire, qui s'est beaucoup inspirée de la microfinance dans les pays du Sud, regroupe aujourd'hui différents types de produits financiers :

- > l'épargne solidaire et autres placements de partage, où les épargnants ne récupèrent pas d'intérêt sur leur épargne (ou une petite partie seulement) mais où ils sont assurés que leur argent sert à financer des projets ayant une utilité sociale forte ;
- > le crédit solidaire, pratiqué par des institutions comme l'ADIE et l'AIRDIE ;
- > le capital risque solidaire, qui participe à la constitution des fonds propres d'entreprises créées par la population cible.

Présentation de l'expérience de l'AIRDIE comme illustration d'une expérience de finance solidaire

L'AIRDIE est une association loi 1901, créée en 1994 par la Préfecture de Région Languedoc-Roussillon, les Conseils Généraux des départements de la région, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique), le Fonds France Active (fonds territoriaux pour soutenir la création d'emplois), le Fonds d'Action Sociale, l'Union Régionale des Entreprises d'Insertion, l'Union Régionale des SCOP, et le Coorace. L'association est un financeur solidaire de la création d'entreprise pour créer son propre emploi ou pour créer une structure d'insertion. Le public cible de l'AIRDIE est composé de demandeurs d'emploi et de bénéficiaires du revenu minimum d'insertion, exclus du système bancaire classique. L'objectif central de l'AIRDIE est bien le développement de l'insertion par l'économique, et non la création d'entreprise. Autrement dit, l'AIRDIE cherche à appuyer la réinsertion économique de son public cible en créant un pont qui relie les demandeurs d'emploi et RMistes aux banques, un pont qui permet à cette population exclue de se réinsérer dans les circuits économiques classiques. Avec l'appui de l'ADIE, du Fonds France Active, du Crédit Coopératif et de la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon, l'AIRDIE construit progressivement ce pont dont les différentes marches sont :

- > à la base, le crédit solidaire, de 30 000 FF maximum, 2,2 % versés sur un fonds de garantie, taux d'intérêt de 5,5 %, et remboursement mensuel sur 2 ans.
- > Si les besoins de financement dépassent 30 000 FF, l'AIRDIE peut se porter garant pour des prêts bancaires, à hauteur de 65 % maximum pour des entreprises en création et 50 % maximum pour celles en développement, montant garanti de 100 000 à 200.000 FF maxi-

mum, avec une caution simple sur le capital restant dû, et la possibilité pour le banquier d'appeler la garantie en cas d'impayés.

- > En complément de ces deux crédits, possibilité d'obtenir un prêt d'honneur à 0 %, à hauteur de 50 % du crédit principal contracté (30 000 F max.), remboursable sur 2 ans, avec un différé de 2 ans, apport personnel ou familial demandé.

Il manque un élément au pont qui est le capital risque, qui permettrait de renforcer les fonds propres des entreprises en création et de leur donner un véritable accès aux crédits bancaires. L'AIRDIE réfléchit actuellement sur ce nouveau service.

L'AIRDIE a développé depuis peu le crédit « agri-rural » (crédit à moyen terme d'un montant de 100 000 FF, avec un différé de 2 ans), destiné à financer des activités agricoles et/ou rurales qui appuient le développement local.

Chaque dossier de demande de prêt fait l'objet d'une expertise pour vérifier la viabilité économique du projet d'entreprise. Un comité des engagements composé de représentants de l'AIRDIE et des partenaires financiers décide de l'octroi des prêts, et en cas de financement, l'emprunteur est assuré d'un accompagnement de gestion.

Les performances de l'institution sont considérées comme satisfaisantes, en comparaison avec la moyenne nationale du secteur bancaire : le taux de remboursement est actuellement d'environ 89 %, et le taux de survie des entreprises créées après 2 ans est d'environ 70 %.

Remarques et interrogations suite à l'analyse comparative des deux approches

■ Qui est la clientèle des institutions de microfinance et de la finance solidaire ?

A un premier niveau d'analyse, la clientèle est la même : une population porteuse de projets économiques rentables, mais exclue du système bancaire classique faute de garanties suffisantes. Une analyse approfondie montre une différence fondamentale entre les différents publics. Dans les pays en voie de développement, la microfinance s'adresse à des pauvres (plus ou moins pauvres), mais selon les mots des participants à la formation, à des pauvres qui sont nés en bas de l'échelle et qui ne peuvent que la monter. Cette population, qui est dans la plupart des pays majoritaire, fait preuve d'un grand dynamisme et de beaucoup de créativité. A l'inverse, le crédit solidaire s'adresse à une minorité de la population, des pauvres qui sont devenus pauvres, suite à la perte de leur emploi. Ce sont généralement des gens qui ont perdu confiance en eux, et qui sont plutôt dans une situation de chute libre. Les risques pris ne sont alors pas les mêmes, autant pour l'institution que pour l'emprunteur.

■ Les objectifs et les enjeux sont ils similaires ?

On avait vu que les deux approches, microfinance et finance solidaire, sont nées dans des contextes bien différents, même si au cours de l'histoire, elles se sont mutuellement influencées.

Dans la microfinance, l'idée de lutte contre la pauvreté est souvent très présente. Depuis, on s'est aperçu que les institutions de microfinance, peut être à l'exception de certaines comme la Grameen Bank, ne touchent pas forcément les plus pauvres parmi les pauvres. Des institutions de microfinance, comme BancoSol (voir BIM 64), reconnues aujourd'hui comme des succès, se sont engagées dans l'offre de crédits à montant relativement élevés et les études

d'évaluation s'accordent pour dire que, dans le course à l'autonomie financière, ces institutions se sont progressivement éloignées de leur clientèle initiale de pauvres pour toucher une clientèle de moyennement pauvres. Par ailleurs, des études d'évaluation d'impact suggèrent que l'impact de la microfinance reste un débat sensible. Certaines montrent que des bénéficiaires sont bien sortis de la « pauvreté » grâce aux petits crédits et/ou les petits produits d'épargne. D'autres montrent que l'impact se traduit essentiellement en termes de redistribution des revenus et non de création de richesse : le micro-crédit sert surtout à la trésorerie, à la survie, peu à l'investissement... Les pauvres ont peut-être la tête hors de l'eau, mais tout le corps est encore dans l'eau. La microfinance seule ne suffirait pas à vaincre la pauvreté, qui a ses racines ailleurs.

Dans la finance solidaire, on refuse de parler de « micro-... » pour insister sur l'idée de la finance pour appuyer la réinsertion par l'économique : promouvoir la solidarité locale (une solidarité locale et nationale en plein essor et qui se développe d'ailleurs peut-être au détriment d'une solidarité internationale) au travers de l'épargne solidaire, favoriser les mécanismes de redistribution des revenus en développant l'intermédiation financière (le concept de « financial deepening » prend ici tout son sens), utiliser le crédit solidaire comme outil pédagogique pour appuyer la réinsertion économique et comme tremplin pour accéder aux banques. Pour beaucoup, il ne s'agit surtout pas de s'arrêter aux petits crédits solidaires, mais de développer tout un ensemble de produits financiers pour permettre aux exclus de « faire le grand saut » et redevenir un agent économique comme un autre parfaitement inséré dans le tissu existant. Encore aujourd'hui, il est souvent reproché à l'approche de la finance solidaire d'être trop dépendante de l'appui étatique (notamment appui financier au travers de subventions et autres types d'appui), alors que l'on demande aux institutions de microfinance dans les pays du Sud d'être autonomes et aux Etats de se retirer de la sphère économique. A ces critiques, les défenseurs de la finance solidaire répondent que cela coûte moins cher à l'Etat de financer un mécanisme de réinsertion économique comme le crédit solidaire, que de financer le RMI et autres subventions directes à la création d'entreprise. Un autre argument repose sur l'origine privée de la plupart des institutions de finance solidaire.

Que retenir des deux approches ?

Ces deux approches qui au premier abord sont similaires par leur dimension éthique et leur public cible, se révèlent dans les faits très différentes dans leurs objectifs et méthodologies. Mais les deux méthodologies, quelles qu'elles soient, présentent des limites.

Au final, les différentes critiques énoncées vis-à-vis des deux approches ne se justifient pas vraiment, si l'on replace chacune des approches dans leur contexte. Dans un cas, on travaille avec des pauvres qui représentent une majorité et qui pour beaucoup n'ont pas encore accès à tous les besoins fondamentaux. C'est déjà beaucoup de que pouvoir leur donner les moyens de sortir puis de maintenir la tête hors de l'eau. Bien sûr, la micro-finance doit évoluer pour permettre un réel impact sur le développement : la question devient alors quel pont construire entre le secteur de la microfinance actuelle et le secteur bancaire ? Il ne s'agit pas de garder un client pauvre, mais bien de l'accompagner jusqu'au bout dans son ascension économique, mais avec quels produits financiers et comment ? Dans le cas de la finance solidaire, l'enjeu est différent : il s'agit dès le départ d'amener une minorité de la population exclue au même niveau que la majorité. Par rapport à cet enjeu, il est clair que les « micro-produits » seuls risquent d'enfermer davantage cette population exclue dans son ghetto. Il a alors fallu mettre en œuvre d'autres produits financiers, comme le capital risque et les fonds de garantie solidaires. Les questions essentielles à se poser ne sont-elles pas : pour quoi et pour qui développe t-on

on la microfinance ou la finance solidaire ? Comment peut-on accompagner la population concernée jusqu'au bout de la démarche ?

Enfin, ne peut-on envisager des ponts entre microfinance et finance solidaire ?

Quelques éléments de référence

- > Pour avoir plus d'information sur le module de formation « Développement des Systèmes Financiers Ruraux », organisé tous les ans au mois d'avril, par le CNEARC, à Montpellier (France), contacter : M. Michel BROCHET
CNEARC, 1101 avenue Agropolis
BP 5098, 34033 Montpellier cedex 01, France
Tél. 33 - 4 - 67 61 70 00
Fax. 33 - 4 - 67 41 02 32
E-mail : driv@cnearc.fr
- > Pour avoir plus d'information sur l'AIRDIE, contacter son directeur : M. Emmanuel KASPERSKI
AIRDIE, 1 rue cité Benoît
34000 Montpellier, France
Tél. 33 - 4 - 67 15 00 10
Fax. 33 - 4 - 67 22 18 15
E-mail : airdie@wanadoo.fr
- > Pour avoir plus d'information sur FINANSOL, vous pouvez visiter le site de l'association : <http://www.globenet.org/finansol/>, ou écrire à l'adresse e-mail : finansol@globenet.org
- > Pour avoir plus d'information sur l'ADIE, vous pouvez visiter le site de l'association : <http://www.adie.org/>

Des documents en ligne sur la finance solidaire :

- > sur le site Internet de Globenet : <http://www.globenet.org/horizon-local/clfinalt.html>
- > sur le site d'Eficea : <http://www.eficea.org/Publications/pagepublication.html> (rubrique articles écrits par Eficea)

Des références biblio sur la finance solidaire :

- > Servet, J.M. et D. Vallat. 1998. « Rapport exclusion et liens financiers 1998 », Paris : édition Montchrestien.
- > Epargne Sans Frontière. 1998. « L'Economie Sociale : De nouveaux instruments de financement », Revue Techniques Financières et Développement n°51. <http://www.esf.asso.fr/>
- > Vigier, J.P. 1995. « Finances et solidarité : votre épargne pour le développement. » Paris : édition Syros.
- > Nowak, M. 1994. « Le crédit au service de l'insertion », in Techniques Financières et Développement n°33, pp. 51-54, revue publiée par Epargne Sans Frontière (<http://www.esf.asso.fr/>)
- > Bothorel, E. et C. Rollinde. 1999. « Financements de proximité. 458 structures locales et nationales pour le financement de la création de petites entreprises en France ». 4^{ème} édi-

tion. Paris : édition Charles Léopold Mayer (pour plus d'info, voir site Internet d'Eficea : <http://www.eficea.org/>)

- > Borel, M. et al. 1993. « Le capital au risque de la solidarité », Série Dossier pour un débat, éditée par la Fondation pour le Progrès de l'Homme, Paris (contacter la Librairie FPH, 38 rue Saint-Sabin, 75011 Paris, tél/fax. 33-1-48064886).
- > Alternatives Economiques. 1999. « Les placements éthiques. L'épargne alternative et solidaire en 65 fiches. » Alternatives Economiques, Hors Série Pratique n°3.

Re: Microfinance et/ou Finance Solidaire

CONTRIBUTION - 04 mai 2000
D. PIERRET – (IRAM)

Le lancement d'une réflexion croisée sur les expériences de microfinance au Sud et les expériences de finance solidaire me paraît très intéressant. En effet les acteurs de ces différents réseaux ont trop tendance à raisonner de manière cloisonnée sans utiliser les expériences et outils mis en place sur d'autres continents. Certes des divergences existent entre les approches : recherche ou non de viabilité financière, la dimension insertion sociale très présente au Nord et beaucoup moins au Sud, la structure juridique et administrative beaucoup plus contraignante au Nord, la proportion de personnes exclues du système bancaire (80 % dans certains pays, 10 % dans les pays du Nord)... Toutefois au delà de ces différences demeurent des problématiques communes, le rôle des banques dans la mise en place de ces outils, la difficulté à mesurer l'impact de tels systèmes, les modalités d'évaluation, la place des pouvoirs publics et des bailleurs de fonds... Une rencontre organisée à Bonn fin Mai par le Bureau International du Travail sur le thème « microfinance dans les pays industrialisés » est l'occasion de confronter les expériences et outils.